



Objet : Ordre du jour de la 10ème réunion du Conseil d'administration 2014-2015
Présenté aux : Membres du Conseil administratif
Par : Catherine Côté
Date : Jeudi le 29 janvier 2015
Lieu : Local de l'AED

Membres présents: François Alexandre, Rosemarie, Mathieu, Marvin, Matthew, Jeremy, Ozzy, Alex, François, Véronique, Loïc et Philippe.

Observateur: Jean-François Trudelle

0. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion à 11h38 proposé par Véronique et appuyée par François.

1. Adoption de l'ordre du jour

Matthew demande d'ajouter un point « halte-garderie » aux variés.

Marvin propose l'adoption de l'ordre du jour.

Mathieu appuie.

L'ordre du jour est donc adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Véronique demande qu'on modifie le procès verbal de la dernière réunion. Elle dit que son message pour le respect des huis-clos s'appliquait également aux administrateurs et exécutants. On doit donc ajouter « et aux exécutants »

Mathieu propose l'adoption du procès verbal de la dernière réunion.



Matthew appuie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

3. Discussion des procès-verbaux de l'exécutif

Rosemarie se demande, par rapport au procès verbal de la réunion du 19 janvier 2015, quel était le problème avec la carte de crédit.

Jean-François lui répond qu'elle ne fonctionne pas, qu'elle se fait refuser sans raison. Il mentionne également qu'il ne reçoit pas de relevé en ligne et que c'est long avant qu'il ne reçoive le compte. Dans les prochains temps, il souhaite avec un accès en ligne, pouvoir élever la limite car les transactions se font refuser. Pour le dernier élément, le banquier veut une résolution signée de la part de Jean-François et Jérémy.

4. Retour sur l'assemblée générale du 20 janvier 2015

François-Alexandre rappelle que les administrateurs représentent le CA. Il faut donc tenter d'éviter les procès d'intentions. Il faut faire attention à la perception générale des étudiants. Ils disent que cela peut ressembler à une situation où des personnes en état d'autorité abuseraient de leurs privilèges.

Véronique rappelle que lorsque nous prenons une décision en CA, il est important que nous gardions cette ligne en assemblée. Le seul moment où nous pouvons voter sans prendre en considération les décisions du CA, c'est lorsque justement nous n'avons pas statué.

Ozzy dit que même si on parle en notre nom, c'est teinté du fait qu'on est au CA. Il faut faire attention aux attaques et aux commentaires presque personnels contre les gens. Il mentionne que l'ambiance était assez chargée.

François-Alexandre ajoute que la disposition des exécutants dans la salle était étrange et rappelle qu'on peut voter individuellement quand le sujet n'a pas été discuté en CA.

Jeremy note que ce n'est pas possible de parler en son nom personnel quand on est dans l'exécutif ou dans le CA.



5. Rapport du Président de l'exécutif

Jérémy passe directement au point 6.

6. Entente tripartite

Jérémy souligne qu'il est le 4e président à négocier pour l'entente tripartite.

Il y avait des mésententes sur certains points. Il dit que le fait qu'il y a eu des changements sur le CA de la Coop a aidé à trouver une entente. L'entente qui a été conclue est pour une durée de 5 ans. Elle a été acceptée par l'exécutif et Jérémy la présente aujourd'hui au CA de l'AED.

Jérémy explique que dans le document de l'entente lorsqu'il est écrit « accord des trois parties », ça veut dire qu'il faut que le CA de la Coop, l'exécutif et le CA de l'AED ratifient l'entente.

Jérémy s'attarde à certains points qui ont été litigieux :

1.1.25 - Paiement : Coop paie 4000 \$ annuellement il y a 50 % du premier 3000 \$ de revenus sur la nourriture qui sont versés à l'AED. On veut augmenter le coût de la location car les revenus augmentent. Suite à une décision de la DI, ils ont retiré tout ce qui était cuisiné. Cela a donc fait moins d'argent.

Ce point n'est toujours pas réglé. On veut rénover le Café, donc au moment des rénovations (qui devrait faire augmenter les revenus), on va renégocier et si ça ne fonctionne pas, il y a une clause qui dit que les parties devront aller devant un arbitre

5.2.1 - avis et revenus : Coop voulait qu'à chaque fois qu'il y ait un 4@7, l'AED paye un montant car nous coupons dans leurs heures d'ouvertures. Jeremy a refusé. Avant on payait 30 \$, mais la Coop ne l'a jamais chargé, car c'était un montant dérisoire. On veut retirer cette clause. Finalement, ça a été accepté et il n'y aura pas de paiement.

Si on décide de tenir un 4@7 on doit les avertir 6 jours en avance faute de quoi nous devons payer 250 \$ (coût des employés qu'ils doivent retourner chez eux et qu'ils doivent tout de même payer). La Coop demandait la même chose pour l'annulation, mais Jeremy n'a pas accepté car ils avaient déjà prévu ne pas faire d'argent. Finalement, Jeremy s'est entendu pour les avertir 1 journée ouvrable d'avance, sinon l'AED devra payer 250 \$.

Mathieu demande si on doit payer 250\$ même si les employés ne se présentent pas ? Jérémy dit oui. C'est pour éviter qu'on abuse avec les délais. C'est un incitatif à être diligent de notre part.



Loïc propose la ratification de l'entente.

Mathieu appuie.

7. Direction des élections

(huis clos)

8. SimONU

(huis clos)

9. Assemblée Générale spéciale

Jérémy rappelle que l'Assemblée Générale est souveraine que le CA soit d'accord ou non. Donc, si on n'accepte pas la cotisation demandée par le Pigeons dissident, l'assemblée peut quand même l'accepter.

Jean-François veut que le Pigeons dissident présente ses états financiers et ses états de compte. Il explique que l'AED souhaite possiblement créer un FIO avec le CDP pour les cotisations.

L'assemblée générale spéciale est prévue pour le 17 mars 2015

Arrivée de Timothée (rédacteur en chef) et Éloïse (trésorière) :

Ils expliquent que le journal demande entre 1 et 2\$ par session pour assurer un fond de suffisance. Ils motivent cette demande par une baisse des revenus publicitaires qui ne couvriront plus les frais d'impressions. Pour le moment, les étudiants ne versent aucun montant au journal.

Huis-clos demandé par Thimothé et appuyé par Alex
États financiers



Revenus publicitaires : 7 893 jusqu'à maintenant cette année. La somme budgétée est de 10 000 \$. Avant Heenan Blaikie donnait 4000 \$. Ils ont demandé à la Chambre des notaires mais elle ne donne pas autant (à date 1200 \$)

Le journal fait paraître 7 éditions par année qui coûtent 1000 \$ chaque.

Autres frais : Assurance, frais bancaires, téléphone etc.

(huis clos)

10. Modification des Règlements Généraux de l'AED

a. VG

Le point est reporté à la prochaine réunion.

11. Varia

a. Halte-Garderie

Le point est reporté à la prochaine réunion.

12. Fermeture

Proposée par Véronique.

Appuyée par Rosemarie.

Fermeture de la réunion à 12h53